



## licenciement? Quel type de licenciement?

Par **nosan**, le **28/12/2009** à **22:24**

Voilà, j'ai un collègue qui arrive à multiples reprises en retard, qui ne respecte pas toujours les respectives du patron (ex: réalisation d'un seul projet sur 5 confié), absence lundi dernier sans motifs et il n'a pas fourni de justificatif malgré une demande d'explication;

Peut-il être licencié? Sur quel type de licenciement? Et pour quels motifs?  
Merci à l'avance

Par **sparte consulting**, le **07/01/2010** à **14:17**

Bonjour,

Votre collègue peut effectivement être licencié pour faute, voire faute grave.

Pour la répétition des retards, un retard peut entraîner un avertissement mais ne justifiera que difficilement un licenciement. En revanche si après cet avertissement les retards continuent à se répéter, ils pourront alors constituer une faute réelle et sérieuse pouvant justifier un licenciement pour faute grave.

Pour ce qui est du non respect des directives du patron, si celles-ci sont clairement énoncées (écrites) et ne peuvent être contestées. Néanmoins, la définition ainsi que le degré de gravité de la faute dépendent de la directive en elle-même et du suivi ou non de celle-ci. Si il est clairement établi que la directive a été donnée mais qu'elle a été volontairement détournée par le salarié, il sera alors encore une fois possible de licencier le salarié pour faute.

Enfin, l'absence sans motif constitue un abandon de poste pouvant justifier lui aussi une rupture du contrat de travail encore une fois pour faute grave.

Esperant avoir répondu à vos questions.

Cdt